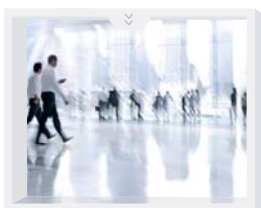




**Votre tableau récapitulatif annuel pré-rempli,**

**c'est sur Internet !**

Bénéficiez dès cette année de cette offre proposée par le réseau des Urssaf.



Adopter  
les services  
en ligne

c'est gagner  
en  
efficacité



> **Votre contact**



privilegié pour les services en ligne <

**0811 011 637** (prix d'un appel local)



| Administrations et collectivités territoriales |



**Vos déclarations sociales**  
**sur Internet**



Réalisation : Acoss/Urssaf - Réf. : NAT/1743/oct. 2011/DDEP, Salon des Maires - Impression : Rotocolor - Photo : © Fotolia.com

| Secteur public |

DES SOLUTIONS

SIMPLES

SÉCURISÉES

et ADAPTÉES

pour vos déclarations sociales

Vous saisissez vos déclarations ?

Adhérez à **net-entreprises.fr**



[Portail officiel des déclarations sociales]

### DES FORMALITÉS FACILITÉES

- Vous bénéficiez de déclarations **pré-remplies** : déclaration préalable à l'embauche (DPAE), bordereau récapitulatif de cotisations, tableau récapitulatif annuel.
- Vous avez accès à l'ensemble de vos **comptes** ainsi qu'à leur historique.
- Vous retrouvez les éléments nécessaires à votre virement interbancaire référencé.
- Vous formulez vos demandes en direct et suivez l'évolution de leur traitement (modifications administratives, remboursements, attestations).



### UNE UTILISATION SIMPLE ET SOUPLE

- Vous n'avez qu'un **seul mot de passe** pour l'ensemble de vos opérations.
- Vous pouvez anticiper vos déclarations sociales jusqu'à **un mois à l'avance**.
- Vous corrigez le cas échéant vos données **jusqu'à la date limite d'exigibilité**.

### DES OPÉRATIONS SÉCURISÉES

- Vous bénéficiez de **taux à jour et de calculs automatiques**.
- Vous obtenez un **certificat d'enregistrement** après chaque opération.

Vous transmettez vos fichiers de déclarations ?

Rendez-vous sur **<https://mon.urssaf.fr>**



- ▶ Votre logiciel de paie doit être homologué Ducs-Edi.
- ▶ Vous n'avez aucune saisie supplémentaire à effectuer.
- ▶ Vous télétransmettez vos déclarations par dépôt de fichier.
- ▶ Vous réglez vos cotisations par virement interbancaire référencé.
- ▶ Vous bénéficiez des services « Urssaf en ligne » et de leurs avantages (formalités facilitées, utilisation simple et souple, opérations sécurisées).